



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE**  
**17 OCTOBRE 2019**

Le 17 octobre 2019, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2019-009 portant modification de la liste des compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de support de paris ;
- Décision n°2019-010 portant limitation des offres commerciales comportant une gratification financière des joueurs ;
- Décision n°2019-011 portant délégation de pouvoirs.